

La Voix des Fréchette

Bulletin des Descendants des Fréchette inc.

AVRIL 2017

VOLUME 26 - NUMÉRO 3

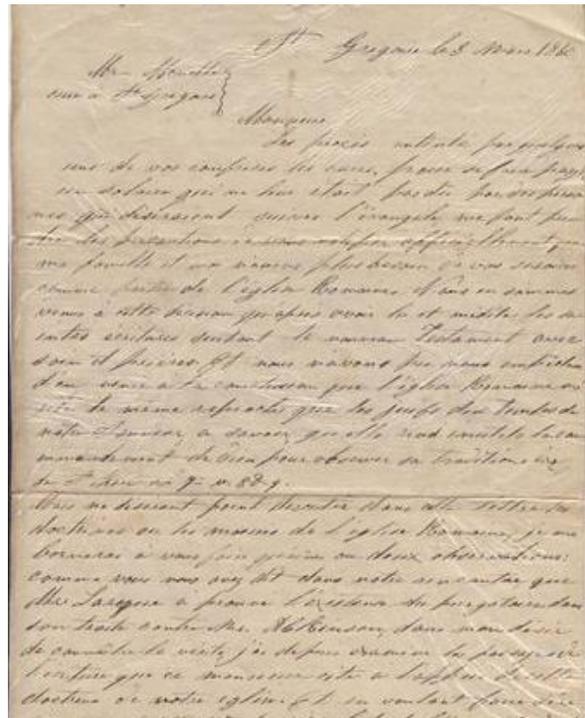
Documents de notaires

par René E. S. Péron, Ottawa

Dans le contexte de l'histoire populaire de la province de Québec, peu de personnes ont connu ou se souviennent du contrôle indirect et de l'impact que l'Église catholique romaine exerçait sur certains aspects de la société. Cet impact, ou contrôle, se fit véritablement sentir dès les débuts de la Nouvelle-France alors qu'il fallait être catholique romain pour pouvoir posséder une terre ou une propriété immobilière, s'établir en permanence, se marier, etc.

C'est donc ainsi que 300 colons de la première heure, en ce que nous nommons maintenant « le Québec », quoiqu'ils fussent huguenots, c.-à-d. de foi calviniste, durent devenir catholiques romains en abjurant officiellement. Bien peu d'entre eux firent exception, certains étant retournés en France et d'autres étant devenus catholiques romains, du moins nominalement.

Il est bien connu qu'à la « Conquête », et même après, l'Église catholique romaine obtint le droit de poursuivre en son rôle de guide spirituel. En ce sens elle (suite, p. 3)



Première page de l'Acte d'abjuration d'Émilien Fréchette de 1860, un descendant de Jacques Frichet. Ce document, reproduit en entier à la p. 4, est connu des généalogistes, mais l'occasion nous est enfin fournie de le présenter par l'un de ses descendants, M. René Péron.

Les Descendants des Fréchette inc., 2727, rue Le Verrier,
Québec (Québec) G1V 1G7

Mot du Président

Un chantier historique sur les huguenots

Avec ce numéro, l'occasion nous est donnée de rappeler que quelques centaines de colons des débuts de la Nouvelle-France sont d'origine huguenote (ou protestante), notamment des disciples de Calvin, qui ont dû abjurer et se convertir à la religion catholique romaine pour pouvoir venir s'établir en Nouvelle-France.

Dans ce bulletin, on trouvera un texte de l'un de nos membres d'Ottawa, M. René Péron (descendant de Jacques Frichet). Trois de nos ancêtres, Pierre, François et Jacques, venaient du Poitou. Or, c'est aussi le lieu d'origine de nombreux huguenots. Nous n'avons encore jamais pu examiner si l'un ou l'autre de ces ancêtres, ou les trois, pouvaient aussi être des huguenots, mais la question mérite d'être posée. En fait, pourquoi ne pas ouvrir un chantier historique sur cette question, avec la seule intention de chercher la vérité sur le plan historique? Et surtout pas de se lancer dans une guerre de religion, la planète en a déjà bien assez souffert!

Une nouvelle concernant la Fédération des associations de famille du Québec, Marc-Henri et moi-même avons assisté à la dernière assemblée générale le 25 mars

dernier. La Fédération, qui a dû congédier ses employés en raison de graves difficultés financières, veut repartir en neuf. Le service d'édition de bulletins a donc été annulé, mais l'hébergement Web, les assurances collectives et la boîte postale (sitôt un nouveau local moins cher trouvé) sont maintenus. Son nouveau président est Michel Bérubé.

Enfin, vous aurez aussi des nouvelles très prochainement, dans le prochain bulletin, ou sur nos sites Web, des résultats du concours « **Les Fréchette laissent-ils leurs traces?** », pour lequel nous avons reçu six excellentes candidatures.

N'hésitez pas à nous écrire à cette adresse :

info@familles-frechette.org.

Guy Fréchet, président (Québec)

SOMMAIRE

Documents de notaires	... p. 1
Mot du Président	...p. 2
Documents de notaires (suite)	...p. 3
Acte d'abjuration d'Émilien Fréchette	...p. 4
Jena-Baptiste Séchet-Sécheret : un temps nouveau est arrivé	...p. 6
Tristan Fréchette et La grande traversée	...p. 9
Nécrologie	...p. 10
Conseil d'administration 2016-2017	...p. 12

Attention : Il est temps de nous envoyer votre renouvellement avec votre paiement de 20 \$ pour l'année 2017-2018.

Merci de bien vouloir remplir le formulaire joint (nouveau membre ou renouvellement) et de nous l'acheminer dans l'enveloppe préadressée ci-jointe.

Documents de notaires (suite)

avait pu incorporer certains « droits » qu'elle a pu imposer sans qu'il y ait résistance, ou peu. Le code civil français permettait l'imposition de décrets par l'Église. En ce domaine, cette dernière était toute puissante.

L'imposition de taxes ou levées sur ses membres fut l'un de ces « droits » visant la construction d'églises et bâtiments attenants. Il n'existait aucun moyen d'éviter cela et, en défaut de paiement, l'on pouvait encourir l'excommunication ou être poursuivi en justice.

Le *Act of Union* de 1840 autorisait le tout en ce qui a trait au culte catholique romain ainsi que les « droits » et coutumes du clergé. En 1867, l'*Acte de Confédération* validait les données législatives antécédentes et confirmait les décrets et « droits » des paroisses ou fabriques.

Donc, abjurer devenait le seul moyen possible pour qu'un dissident puisse éviter ces procédures qui pouvaient être intentées contre lui. De fait, il y eut un cas à Saint-Ephrem-d'Upton où il est rapporté ce qui suit :

« Messieurs Joseph Pilon, Benjamin Ouellet et 24 autres catholiques de cet endroit ont abjuré afin d'éviter de payer des taxes pour les coûts de l'érection d'une église ».

Au milieu des années 1880, alors qu'un renouveau protestant avait eu lieu en certains secteurs de la société québécoise de langue française, plusieurs firent appel à cette procédure. L'on pourrait dire que quelques-uns le firent ayant à l'esprit le seul aspect financier alors que plusieurs le firent en raison de changements dans leurs convictions religieuses. La plupart, sinon tous, s'assurèrent que leur décision fut enregistrée soit en produisant un document devant notaire, soit en faisant publier leur décision dans un journal du temps. Plusieurs optèrent de le faire dans les pages de *L'Aurore*, périodique protestant de langue française au cours des XIX^e et XX^e siècles. Cette coutume fut graduellement abandonnée durant la première partie du XX^e siècle.

Cet état de choses semble avoir prévalu pendant 100 ans environ après la « Conquête » puisqu'en 1966, par suite des révisions à la *Loi des fabriques*, pour la première fois en l'histoire de l'Église catholique romaine (au Québec), il fut décrété des règlements et des lois spécifiques. Aucun de ceux-là ne donne le droit d'imposer des taxes ou des retenues financières.

Deux variantes de ces procédés sont connues de l'auteur ou dont il a fait l'expérience :

- la première se trouve en un document notarié de mon grand-grand-père Émilien Fréchette, grand-père, côté maternel de son père, en date du 3 mars 1860, dont extraits ci-joints;
- la seconde fait suite à une expérience personnelle alors que nous achetions une demeure à Notre-Dame-de-Grâce, Montréal, vers 1950.; ayant reçu notre premier compte de taxes municipales, nous apercevions un élément relatif à l'Église catholique romaine de la localité; en contestant cela verbalement auprès des

autorités compétentes en la matière, l'on nous dictait d'obtenir nos certificats de baptême ou autre document officiel en tant qu'attestation que nous n'étions PAS catholiques romains; donc mon épouse et moi-même avons dû obtenir des certificats d'enregistrement de naissance certifiés conformes par le pasteur de notre Église baptiste de langue française; sur présentation de ces documents, la surtaxe fut enlevée des registres.

Toutefois, l'on peut s'imaginer ou concevoir combien de protestants ont, par inadvertance, contribué à la construction d'édifices catholiques romains dans la province de Québec.

Tout ceci pour mettre l'accent sur le fait que les vieux documents de notaires de la province de Québec lui donnent de la « couleur » tout en fournissant un arrière-plan de son histoire.

Acte d'abjuration d'Émilien Fréchette de 1860¹

St-Grégoire-le-Grand, le 3 mars 1860

M. Monette, curé de St-Grégoire

Monsieur

Les procès intenté (sic) par quelques-uns de vos confrères les curés, pour se faire payer un salaire qui ne leur était pas dû par des personnes qui désiraient suivre l'évangile me font prendre les précautions de vous notifier officiellement que ma famille et moi n'avons plus besoin de vos services comme prêtre de l'église Romaine. Nous en sommes venus à cette décision qu'après, avoir lu et médité les saintes écritures surtout le nouveau Testament avec soin et prières. Et nous n'avons pu nous empêcher d'en venir à la conclusion que l'église Romaine mérite le même reproche que les Juifs du temps de notre Sauveur, à savoir, qu'elle rend inutile le commandement de Dieu pour observer sa tradition, or (sic) de St Marc ch 7 v 8 & 9.

Mais ne désirant point discuter dans cette lettre les doctrines ou les moeurs de l'église Romaine, je me bornerai à vous faire qu'une ou deux observations : comme vous nous avez dit dans notre rencontre que Mr Laroque a prouvé l'existence du purgatoire dans son traité contre Mr Atkinson, dans mon désir de connaître la vérité, j'ai depuis examiné les passages de l'écriture que ce monsieur cite à l'appui de cette doctrine de votre église. Et en voulant faire dire aux versets 58 & 59 du 12e chap. de l'évangile de St Luc ce qu'ils ne disent certainement pas, Mr Laroque se trouve en pleine contradiction avec l'autorité

¹ La transcription de cet acte nous a été fournie par M. Richard Blondin de Québec, membre de l'Association.

archiépiscopale; car mr Laroque assure que le mot prison (sic) dans ce passage ne peut signifier autre que le purgatoire; tandis que l'explication du même passage par le père de Carrières dans le nouveau Testament publié avec l'approbation de L'archevêque de Québec dit que c'est de l'enfer dont il est question ici. Qui dois-je donc croire Monsieur ou le curé de St Jean ou le dit archevêque son supérieur. Voyez la réponse de mr Laroque au défi de Mr Atkinson page 155 et l'explication des versets 58 et 59 du 12e ch. de l'év. de St Luc dans le nouveau Testament avec notes et commentaires approuvés du sus-dit archevêque.

D'ailleurs Monsieur vous êtes forcé d'avouer que vous n'êtes pas sûr d'avoir fait sortir une âme du purgatoire par vos messe (sic). Et pourtant tous les curés exhottent (sic) fortement leurs paroissiens, pauvres comme riches, à leur payer de l'argent en échange de messes pour les morts. Mais vous nous direz sans doute que notre devoir est non de critiquer mais d'écouter et de suivre l'église et ses pasteurs dont le pape est le chef, et que vous appelez le très saint père le successeur de St Pierre et le vicaire de Jésus-Christ sur la terre. Mais comme l'arbre est connu à son fruit, voyons un peu si le premier pasteur de l'église Romaine marche sur les traces de notre divin maître et s'il en est le vicaire.

Quand notre Sauveur fut pris par les Juifs et questionné par Pilate il dit son royaume n'est pas de ce monde, le pape dit: mon royaume est de ce monde; et il est terriblement malade de la peur qu'il a de perdre son pouvoir temporel devenu insupportable (sic) à ses sujets. Notre Sauveur disais (sic) aussi à Pierre qui voulait le défendre contre ceux qui voulaient le saisir pour le faire mourir : remets ton épée au fourreau le pape prie une armée de vingt mille hommes enfants de son Eglise pour faire la guerre à ses sujets catholiques. Notre Sauveur disait encore: « Le bon Pasteur donne sa vie pour ses brebis », -- le pape immole ses brebis à son ambition (sic). Quel contraste Monsieur entre le Prince de la paix et le prince de l'église Romaine. Mais ne pensez pas Monsieur que ce sont là les seules raisons qui me forcent a (sic) laisser l'église Romaine; la lecture et la méditation de la parole de Dieu avec un coeur sincère vous en diront davantage. En nous attachant à l'évangile de notre Seigneur Jésus-Christ et en nous unissant à ceux qui adorent le « Père » en esprit et en vérité, nous prions pour vous et pour ceux qui vous suivent afin que Dieu vous amène à la vérité. Que la grâce sois (sic) avec tous ceux qui aiment notre Seigneur Jésus-Christ amen.

signé EMILIEN FRECHETTE

Certifiqua (sic) et retour de la démifision (sic) ci defsus (sic) écrit.

Et nous témoins soussigné (sic) nous déclaront. (sic) et nous sertifions (sic) avoir mis et livré à Monsieur Monette curé à St Grégoire le-grand (sic,) la vrai (sic) démission de mr Emilien Fréchette et en voilà la vrai (sic) copie comme vous la voyez plus aux (sic).

Avril 1860

signé T. Z. Patenaude Norbert Séguin témoins

Jean Baptiste Sechet-Sécheret : un temps nouveau est arrivé

par feu Pierre Fréchette, Québec²

À la suite de l'article sur le lieu de naissance de Jean-Baptiste (*La Voix des Fréchette*, vol. 26, 1^{er} août 2016, pp. 5-8), j'ai reconstitué à l'aide des registres paroissiaux l'histoire de sa descendance. En voici les résultats présentés sous forme de tableau. Une date précise est corroborée par un document.

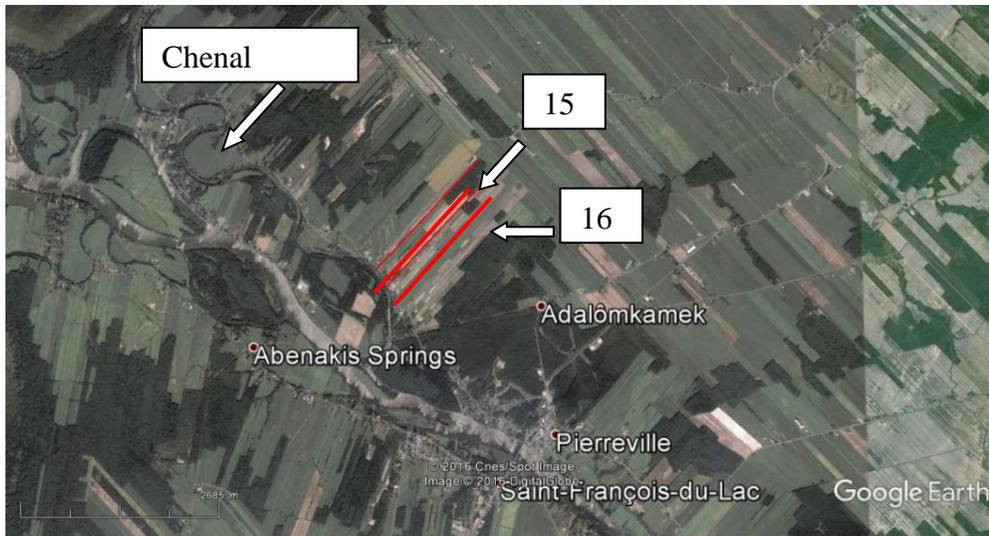
Nom	Naissance		Conjoint(e)			Décès		
	Date	Lieu	Nom	Date	Lieu	Date	Lieu	Age
Charles(Charlotte)	16 nov. 1734	St-Francois-du-Lac	Conçue hors mariage			12 janv. 1735	St-Francois-du-Lac	2 mois
Jean-Baptiste	3 mai 1736	St-Francois-du-Lac	M. Rose Joly-Dolbec	14 fév. 1757	Ste-Geneviève-de-Berthier	21 août 1809	Ste-Élisabeth	73
Jean-Francois	1 ^{er} mars 1738	St-Francois-du-Lac	Épidémie nord-américaine d'influenza de 1761			12 mars 1761	Ste-Geneviève-de-Berthier	23
Geneviève	28 août 1740	Lanoraie	Jean Tord dit Latour	11 janv. 1762	Ste-Geneviève-de-Berthier	30 juin 1778	Ste-Geneviève-de-Berthier	38 (11 enfants)
Pierre	10 juin 1742	Lanoraie	Typhus à Montréal			17 juin 1742	Lanoraie	7 jours
Marie	Vers 1744		Jacques Robert Larget	7 janv. 1761	Ste-Geneviève-de-Berthier	On perd la trace		
Louise	4 oct. 1749	Ile -Du-Pas	On perd la trace					
Geneviève	Vers 1750		Augustin Léveillé	2 oct. 1769	Ste-Geneviève-de-Berthier	On perd la trace		
Marie-Louise	9 mai 1753	Ste-Geneviève-de-Berthier	Pierre-Simon Latour	13 janv. 1772	Ste-Geneviève-de-Berthier	20 avril 1829	Ste-Élisabeth	76
Joseph	17 août 1755	Ste-Geneviève-de-Berthier	Marie Josephte Hénault	31 janv. 1780	Ste-Geneviève-de-Berthier	20 oct. 1831	St-Norbert	76
François	Vers 1758	Ste-Geneviève-de-Berthier				11 sept. 1764	Ste-Geneviève-de-Berthier	6

Il est admis que Jean-Baptiste fait partie des faux sauniers³ déportés en Nouvelle France en 1731. Selon les généalogistes, il aurait travaillé à la construction de l'ancienne église de St-François-du -Lac datant de 1731. Comme beaucoup d'immigrants, les faux sauniers doivent s'engager à travailler trois ans pour un salaire fixé d'avance par acte notarié. Il va marier le 27 juin 1734, Charlotte Charron. Cette même année, il obtiendra un billet de concession du lot 15 du rang du Chenal Tardif.⁴ Il est cité comme voisin sur l'acte d'achat du lot 16 lorsque le faux saunier Hugues Rousse dit Comtois en prend possession. Il est l'ancêtre de l'ancien gouverneur général du Québec Paul Comtois.

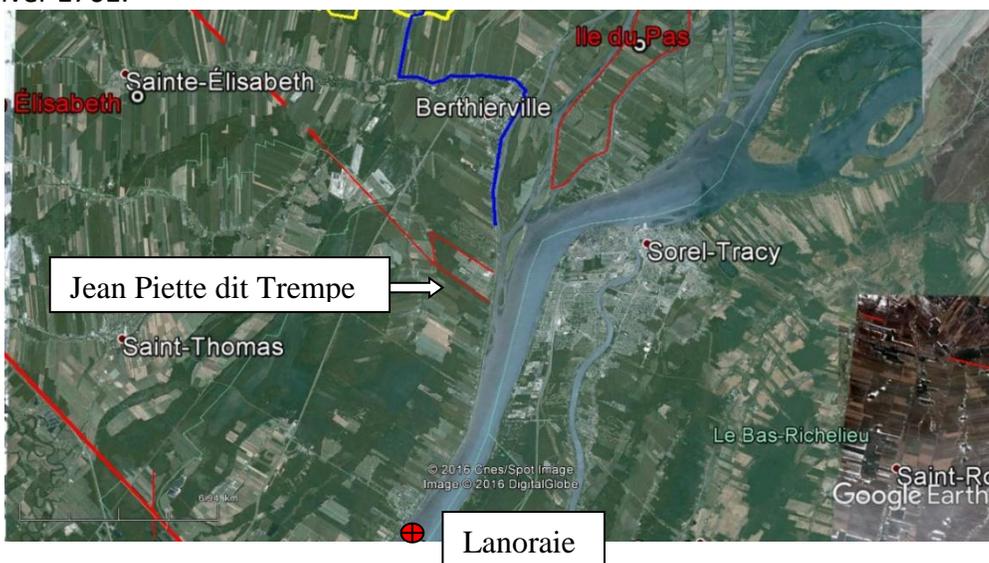
² Pierre était l'auteur de l'article « Retour sur l'origine de Jean-Baptiste Séchet-Sécheret » paru dans notre bulletin en août 2016. Décédé prématurément à 68 ans, géologue de formation, il nous a livré ici un complément à son article, qui apparaîtra comme sa dernière contribution en héritage aux générations futures des descendants de la souche Sécheret. Nos plus sincères condoléances à la famille.

³ Site Web sur les faux sauniers : <http://www3.sympatico.ca/mgchassey/jfc/sauniers.htm>

⁴ Site Web de Gilles Parenteau : <http://saint-francois-du-lac.com/wp-content/uploads/2015/09/Lot-15.pdf>

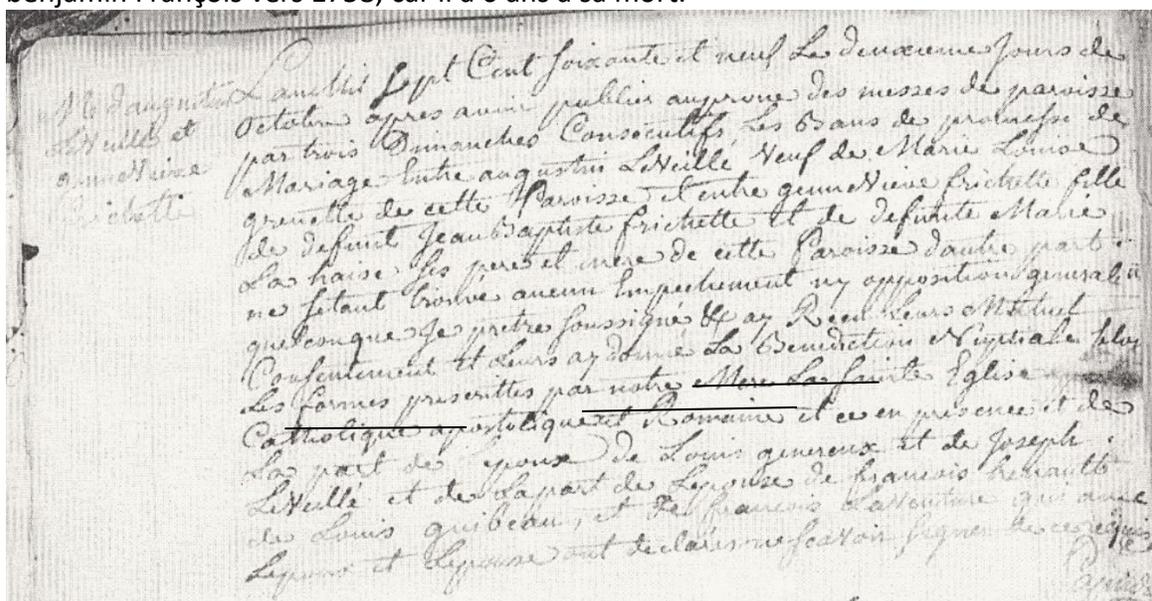


Il vivra sur cette terre de 1734 à 1738. Charlotte y naîtra le 16 novembre 1734. Elle meurt à l'âge de deux mois. On notera qu'elle a été conçue hors mariage, car elle vient au monde cinq mois et demi après le mariage. Puis, Jean-Baptiste y naîtra le 3 mai 1736 et suivra Jean-François le 1^{er} mars 1738. Le billet de concession l'oblige à tenir feu et lieu. Il n'obtient pas la censive (acte notarié fixant la rente) du lot 15. Par la suite, vers 1740, nous le retrouvons à Lanoraie, car Geneviève et Pierre vont y être baptisés selon le registre paroissial. Pierre décèdera en bas âge probablement en raison de l'épidémie de typhus de 1742. Pourquoi Lanoraie? Son épouse descend de Jean Piet dit Trempe, soldat du régiment de Carignan. Il fut propriétaire du lot 1 à la limite de la seigneurie de Berthier et Lanoraie selon la carte de Gédéon de Catalogne de 1709.⁵ Il fait partie des pionniers de la seigneurie de Berthier. Jean-Baptiste, qui n'a pas de famille, peut compter sur l'aide de sa belle-famille. Vers 1744 naîtra Marie qui se mariera le 7 janvier 1761. L'acte stipule qu'elle a pour père et mère Jean-Baptiste et Françoise. Ils sont encore vivants en début de l'hiver 1761.



⁵ Site Web de la carte à la BANQ : <http://www.banq.qc.ca/accueil/>

À la même période, on retrouve Jean-Baptiste dans la seigneurie de Berthier selon cet extrait : « Un premier contrat sera passé pour l'échange d'une terre près de la rivière Bayonne, avec Pierre Glatous et Marie Jourdain (1743) ». ⁶ Ils s'étaient mariés à Lanoraie le 2 juillet 1742. Qui dit échange signifie que Jean est déjà censitaire. Je n'ai pu localiser ce(s) lot(s) situé(s) le long du chemin du Roy (ligne bleue). Peu après, vers 1744-1745, Jean perd sa première épouse (pas d'acte de sépulture). Il se remarie fin 1748, début 1749 avec Marie Françoise Lahaise. Était-elle enceinte de Louise? Jean est cité comme père sur l'acte de naissance de Louise à l'Île-Du-Pas le 4 octobre 1749. Françoise est une jeune femme au début de la vingtaine et Jean-Baptiste est au début de la cinquantaine. Elle était née le 4 mai 1736 à l'Assomption. Mariée le 24 octobre 1745 à J.B. Michel Savignac à Ste-Anne-de-la-Pérade, elle était veuve vers 1748. Ce mariage de raison pour cette jeune veuve qui est peut être enceinte convient aussi à ce veuf devant s'occuper de jeunes enfants. Elle mettra au monde cinq enfants. Louise déjà citée, puis Geneviève vers 1750, qui a son mariage le 2 octobre 1769 avec Augustin Léveillée, cite pour père et mère Jean et Françoise qui sont alors décédés. Elle a pour témoin François Hénault, Louis Guibeau et François Laventure. Ces deux derniers sont probablement les tuteurs des orphelins car sur l'acte de sépulture de Jean-Baptiste le 9 octobre 1761, y apparaissent aussi leurs noms. Suivra Marie-Louise baptisée à Berthier le 9 mai 1753, Joseph le 17 août 1755 et le benjamin François vers 1758, car il a 6 ans à sa mort.



Acte de mariage de Geneviève avec pour témoins : François Hénault, Louis Guibeau et François Laventure.

⁶ Les Fréchette d'Amérique, Tome 1, Nos origines et notre histoire, Guy Fréchet et al., page 34.

L'année de tous les malheurs.⁷

En plus des effets désastreux de la Conquête, une épidémie d'influenza frappe l'Amérique du Nord. Le 1^{er} février 1761 meurt Marguerite Piette, la belle-mère de Jean suivi de Jean-François le 12 mars 1761 âgé de 23 ans, puis de Françoise Lahaise le 12 juillet 1761 âgée de seulement 35 ans. Après l'emprisonnement, une déportation, la perte de Charlotte et le chagrin profond du départ de sa jeune femme, Jean s'éteint le 9 octobre 1761. Le curé a inscrit ± 64 ans ce qui situe son année de naissance vers 1697. Il laisse cinq enfants orphelins en bas âge. Berthier compte environ 500 âmes en 1760.⁸ Cette communauté noble et généreuse prendra en charge les orphelins. Jean-Baptiste, déjà marié, du premier lit s'établira à Ste-Élisabeth. Les filles vont se marier dans la décennie soixante. Joseph le plus jeune garçon encore en vie prendra pour épouse Josephte Hénault, fille de François Hénault. Il est probablement un des tuteurs. Il deviendra seigneur du fief Chicot et de l'Île-Du-Pas en 1770. L'histoire est à suivre...

Tristan Fréchette et La grande traversée

par Guy Fréchet



Originaire du Manitoba, Tristan Fréchette fait partie des dix candidats retenus qui ont accepté de refaire la traversée éprouvante de nos ancêtres. Avec ses compagnons et compagnes, il est parti de La Rochelle pour rejoindre Québec sur le grand voilier *l'Espérance*, acceptant de vivre dans les mêmes conditions difficiles (exténuantes et risquées seraient des termes plus appropriés) que nos ancêtres. En quittant La Rochelle, d'où son ancêtre François Freschet est lui-même parti, Tristan s'est ouvert à maintes reprises sur ses origines, ses émotions, surtout au moment où il contemplait le même point

de départ sur la mer que son ancêtre avait connu, qu'il sentait probablement les mêmes odeurs, etc. En vêtements des premiers colons, rationnés à la même quantité de nourriture à laquelle nos ancêtres avaient droit – une nourriture apparemment de bien faible qualité, biscuits du matelot (pain sec), etc. et invités à faire les mêmes tâches de hissage des voiles ou d'entretien du voilier que les membres réguliers de l'équipage, nos apprentis colons vivent une expérience hors du commun.

⁷ Site Web portant sur les épidémies: <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC2720801/>

⁸ *Précis de l'histoire de la seigneurie, de la paroisse, et du comté de Berthier*, P. Q., (Canada) Stanislas Albert Moreau Cie. D'imp. De Berthier, 1889 - 118 p.

Sur le site de l'émission, diffusée le mardi soir à Radio-Canada, on en apprend un peu plus sur lui (voir : <http://ici.radio-canada.ca/lagrandetraversee/colons/#TristanFrchette>) :

« Né à Saint-Boniface, j'ai été élevé dans les grandes prairies manitobaines, une enfance baignée par la culture francophone métisse du Manitoba. Dans ma jeunesse, j'ai hérité de nombreuses valeurs qui ont développé chez moi l'amour de ma famille, de ma culture et de la francophonie. J'ai tout fait pour faire partager cette fierté aux gens qui m'entourent, que ce soit à titre d'enseignant, d'entraîneur ou d'animateur. J'ai voyagé dans plusieurs coins du monde dans le but de découvrir l'inconnu et de mieux me connaître. La grande traversée ne sera donc pas une aventure qui inspirera seulement les Canadiens francophones, mais aussi des gens, des amis et des familles ailleurs dans le monde, là où j'aurai laissé mes traces. »

Tristan vit véritablement une grande aventure, à l'instar de ce qu'ont vécu nos ancêtres. Rendu environ au milieu de la traversée au moment d'écrire ces lignes, nous lui souhaitons bon courage et surtout, d'arriver à bon port. Félicitations, tous les Frchette te suivent avec intérêt !

NÉCROLOGIE

L'Association transmet ses condoléances aux familles éprouvées.

Au CHUS Fleurimont de Sherbrooke, le 1^{er} décembre 2016, à l'âge de 54 ans et 1 mois, **Rémi Côté**, conjoint de Jacinthe Frchette.

À l'Hôtel-Dieu de Lévis, le 3 décembre 2016, à l'âge de 93 ans, **Florence Martineau**, épouse de feu Paul-Émile Frchette. Elle demeurait à Saint-Nicolas.

Au CSSS des Sources d'Asbestos, le 4 décembre 2016, à l'âge de 75 ans, **Jocelyn Boisvert**, époux de Louise Frchette, demeurant à Asbestos.

À Drummondville, le 16 décembre 2016, à l'âge de 93 ans, **Jeanne-Mance Parenteau**, épouse de feu Jean-Paul Frchette, originaire de Saint-Majorique, domiciliée à Drummondville.

À Montréal, le 17 décembre 2016, à l'âge de 86 ans, **Moïse Frchette**, époux d'Yvette Martel, fils d'Ernest et Yvonne Lussier.

Au CSSS des Sources d'Asbestos, le 21 décembre 2016, à l'âge de 76 ans, **Huguette Luneau**, épouse de feu Denis Frchette. Elle demeurait à St-Georges-de-Windsor.

À Brossard, le 23 décembre 2016, à l'âge de 87 ans, **Edith Langlais**, épouse d'Emmanuel Frchette.

À Boucherville, le 2 janvier 2017, à l'âge de 77 ans, **Pierre Frchette**, époux de Mireille Dufour, fils de Lucien et Alice Labrèche.

Au CIUSSS MCQ-Centre d'hébergement St-Maurice, le 2 janvier 2017, à l'âge de 88 ans, **Claire Frchette**, épouse de feu Marcel Allard, fille de feu Alfred et de feu Blanche Couillard-Després. Elle demeurait à Shawinigan.

À Le Pas au Manitoba, le 2 janvier 2017, à l'âge de 64 ans, **James Fréchette**, fils de Marcel et Doreen Fréchette.

À Lachute, le 4 janvier 2017, à l'âge de 65 ans, **Serge Fréchette**, époux de Suzanne Croteau, fils de Gaëtan et Rachel Lapalme.

À Québec, le 4 janvier 2017, à l'âge de 77 ans, **Richard Fréchette**, époux de dame Carmen Raymond, fils de feu Auguste et de feu Yvonne Provencher.

Au CIUSSS MCQ-Cloutier-Du Rivage de Trois-Rivières, le 12 janvier 2017, à l'âge de 90 ans et 11 mois, **Hervé Fréchette**, époux de feu Pierrette Gendron.

À Lachine, le 13 janvier 2017, à l'âge de 63 ans, **Raymonde Fréchette**, conjointe de Guy Leblanc.

Au CSSS-IUGS pavillon Argyll de Sherbrooke, le 22 janvier 2017, à l'âge de 71 ans, **Jeanne Fréchette**, épouse de feu Gérard Olivier.

À Drummondville, le 25 janvier 2017, à l'âge de 76 ans, **Andrée Houle**, épouse de Roland Fréchette.

À Val-d'Or, le 1^{er} février 2017, à l'âge de 83 ans, **Carmelle Morrissette**, épouse de feu Camille

Fréchette, anciennement de Sullivan.

Au Foyer des Étoiles d'Or de Warwick, le 9 février 2017, à l'âge de 87 ans, **Claire Fréchette**, épouse de feu Claude Labbé, domiciliée à Victoriaville.

À Brossard, le 14 février 2017, à l'âge de 71 ans, **Éliane Fréchette**, épouse de Fernand Létourneau.

À Verdun, le 15 février 2017, à l'âge 53 ans, **Marlène Blais**, conjointe de Claude Fréchette.

À l'Hôpital Pierre Le Gardeur de Terrebonne, le 17 février 2017, à l'âge de 82 ans, **Denise Perreault**, épouse de Charles Fréchette, domiciliée à Princeville.

À Longueuil, le 21 février 2017, à l'âge de 62 ans, **Christiane April**, épouse de Jean-Pierre Fréchette.

À Québec, le 25 février 2017, à l'âge de 68 ans, **Pierre Fréchette**. Pierre était l'auteur de l'article sur Jean-Baptiste Sécheret dans *La Voix des Fréchette*, vol. 26, 1, août 2016.

À Gatineau, le 27 février 2017, à l'âge de 46 ans, **Frank Jr Fréchette**, fils de François et de Diane Goyer.

À Repentigny, le 4 mars 2017, à l'âge de 81 ans, **Jean-Yves Fréchette**, fils de feu Napoléon-Paul et Germaine Lamontagne, demeurant à Lanoraie.

À Sherbrooke, le 7 mars 2017, à l'âge de 80 ans, **Pierre Fréchette**, époux de Denise Blouin, fils de feu Paul et Ida Bergeron.

Au CSSS-MRC de Coaticook, le 12 mars 2017, à l'âge de 75 ans et 4 mois, **Gisèle Lemieux**, épouse de feu René Fréchette.

À Joliette, le 18 mars 2017, à l'âge de 81 ans, **Imelda Fréchette**, épouse de feu Georges-Étienne Émery, demeurant à St-Félix-de-Valois.

À Montréal, le 18 mars 2017, **Normand Fréchette**, époux de Nicole Pinsonneault, fils de Rosaire et Fernande Beauséjour. Demeurant à Montréal.

Au CH Maisonneuve Rosemont à Montréal, le 20 mars 2017, à l'âge de 69 ans **Yves Tourangeau**, époux de Hélène Fréchette.

À l'Hôtel-Dieu de Sorel-Tracy le 30 mars 2017, à l'âge de 64 ans, **Rita Sue Braddock**, épouse de feu André Fréchette.

**LES DESCENDANTS DES FRÉCHETTE INC.
CONSEIL D'ADMINISTRATION 2016-2017**

Adresse Internet: <http://www.familles-frechette.org>

Adresse Facebook: <https://www.facebook.com/DescendantsFrechette/>

BUREAU DE DIRECTION

<p>Guy Fréchet Président Responsable – Généalogie – Bulletin 2727, rue Le Verrier Québec (Québec) G1V 1G7 (418) 657-3841</p>	<p>Gérard D. Fréchette Vice-président Responsable – Recrutement 1871-A, boul. St-Joseph Ouest Saint-Majorique (Québec) J2B 8A8 (819) 472-4587</p>
<p>Lise Boutet-Fréchette Secrétaire-trésorière 796, rue Chapleau Mont-Saint-Hilaire (Québec) J3H 0C2 (450) 714-4101</p>	

DIRECTEURS

<p>Constance Fréchette Responsable – Recrutement 150, rue Sherbrooke Est, app. 601 Montréal (Québec) H2X 0A5 (514) 303-9938</p>	<p>Micheal Raymond Frichette Relations franco-américaines 4214 S. Nucla Way Aurora, Co USA 80013-2927 (303) 690-5317</p>	<p>Roland A. Fréchette Relations franco-américaines 25 Green St. Somersworth, Nh USA 03878-2107 (603) 692-3350</p>
<p>Jules Fréchette Responsable – Recrutement 243, rang d'Argenteuil Saint-Damase (Québec) J0H 1J0 (450) 797-2986</p>	<p>Raymond Fréchette Responsable – Photographie et Facebook 140, boul. De la Magdeleine Laprairie (Québec) J5R 4T7 (450) 444-3172</p>	
<p>Marc-Henri Fréchette Responsable – Recrutement 1485, rue Amélie Drummondville (Québec) J2C 7J2 (819) 475-1252</p>	<p>Richard Fréchette Responsable – Recrutement 796, rue Chapleau Mont-Saint-Hilaire (Québec) J3H 0C2 (450) 714-4101</p>	

MEMBRE DE LA FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS DE FAMILLES DU QUÉBEC
Dépôt légal: Bibliothèque Nationale du Québec Dépôt légal: Bibliothèque Nationale du Canada

Postes Canada
Numéro de la convention 40069967 de la Poste-publication
Retourner les blocs adresses à l'adresse suivante :
Fédération des associations de familles du Québec
650, rue Graham-Bell, SS-09, Québec QC G1N 4H5

IMPRIMÉ – PRINTED PAPER SURFACE